



AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 801-57

LE LUNDI 14 JUIN 2021 À 19 H 30

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE ROSEMÈRE,

CONSIDÉRANT la teneur de l'arrêté ministériel 2020-033 adopté le 7 mai 2020 et de sa préséance sur toute disposition contraire;

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 10 mai 2021, le projet de Règlement 801-57 amendant le Règlement 801 – Zonage afin :

- d'autoriser un maximum de 5 bâtiments principaux dans la zone C-03, en plus des bâtiments situés au 401 et 407, boulevard Labelle (Place Rosemère);
- de réduire la marge de recul avant en bordure du boulevard Labelle pour les bâtiments dans la zone C-03, de 22 mètres à 3 mètres;
- de réduire la distance minimale entre deux bâtiments principaux dans la zone C-03, de 15 mètres à 5 mètres;
- de modifier la norme concernant le rapport bâti-terrain;

QU'il a pour objet de permettre la construction de 3 bâtiments détachés par rapport au bâtiment principal La Place Rosemère;

QU'une consultation publique sera tenue en la salle du Conseil, au 100 rue Charbonneau, à Rosemère, lors de la séance ordinaire du **lundi 14 juin 2021, à 19 h 30. Cette consultation sera tenue en direct par visioconférence et retransmise en ligne à l'adresse suivante : www.ville.rosemere.qc.ca**. Au cours de cette séance, le maire ou un membre du Conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-033, tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette consultation par voie électronique en adressant ses commentaires par courriel à greffe@ville.rosemere.qc.ca. Ces commentaires devront être reçus d'ici au plus tard le 14 juin 2021, avant midi, pour être considérés;

QUE le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce projet est présenté dans les **documents à télécharger** sur la page " Avis publics " du site web de la ville : www.ville.rosemere.qc.ca

FAIT À ROSEMÈRE CE 14 MAI 2021.

L'assistante-greffière,

FRANCINE BÉLANGER, OMA